Formation

Le décret 93-41 de la loi du 11 janvier 1993 stipule qu'un employeur doit faire bénéficier les travailleurs qui utilisent des E.P.I. protégeant contre les risques mortels (E.P.I. de catégorie 3) d'une formation adéquate à leur utilisation, renouvelée aussi souvent que nécessaire (Art. R233.44 du code du travail).

Iso-tech organise des sessions de formation spécialisées dans la prévention des risques liés aux chutes de hauteur:

- Utilisation des E.P.I. contre les chutes de hauteur
- Vérificateur E.P.I.
- Gestion du risque travail en hauteur

D'autres modules de formation peuvent être mis en place en fonction de besoins spécifiques (Travaux suspendus et sauvetages, Travaux sur fortes pentes, Installation de lignes de vie provisoires, Montage/utilisation d'échafaudages, Gestes et postures-P.R.A.P., ...).



Formation des travailleurs utilisant des E.P.I. contre les chutes de hauteur (Art. R233-44 du Code du Travail).



Utilisation,
vérification
de vos installations
et équipements de
protection contre
les chutes de hauteur:

Faites appel à un spécialiste



44, avenue de Gerbéviller 54300 LUNÉVILLE

03 83 74 30 64

Courriel:contact@isotech-controle.com

www.isotech-controle.com

Protection contre les chutes de hauteur



Iso-tech - 44 avenue de Gerbéviller - 54300 Lunéville

© 0383743064 - © contact@isotech-controle.com

Vérification des intallations de protection contre les chutes de hauteur

- · Contrôle après pose.
- Vérification périodique selon utilisation et/ou environnement.



Installations de protection sur bâtiments ou en environnement industriel:

- Lignes de vie horizontales et verticales
- Points d'ancrage individuels
- Echelles à crinoline
- Garde-corps
- Ancrages d'échafaudage



Equipements de loisirs:

- Structures artificielles d'escalade
- Parcours acrobatiques en hauteur



Contrôles sur sites d'accès difficile (utilisation de cordes) ou en milieu confiné:

- Passerelles suspendues
- Puits de mine

•••



Test d'effort sur ancrage de ligne de vie



Contrôle de serrage (vérification périodique dans un environnement à fortes vibrations)

Iso-tech, bureau de contrôle spécialisé et indépendant

Organisme de contrôle indépendant, Iso-tech intervient exclusivement dans la vérification des intallations et matériels de protection contre les chutes de hauteur.

Depuis 1990, **Iso-tech** a pu capitaliser un savoir-faire qui lui permet de vous apporter aujourd'hui ses services d'expert dans le domaine de la sécurité.

Notre mission: contribuer à garantir la sécurité physique des personnels exposés aux chutes de hauteur

Iso-tech vous propose d'assurer la vérification de vos installations: lors de la réception après pose ou modification, et à l'occasion d'inspections périodiques telles que recommandées par les instances.

Nos méthodes de contrôle éprouvées garantissent des tests fiables et non destructifs.

La réglementation relative à la sécurité évolue en permanence: avec **Iso-tech**, vous êtes sûrs que les vérifications sont réalisées selon les directives et normes en vigueur.

A l'issue de chaque vérification, **Iso-tech** établit un rapport détaillé de conformité qui consigne l'ensemble des tests effectués sur vos installations et équipements.



Vérification des ancrages de sécurité sur une S.A.E.

Vérification périodique des Equipements de Protection Individuelle

L'arrêté du 19 mars 1993 impose que tout E.P.I. utilisé soit soumis à des vérifications périodiques au moins tous les 12 mois.

Iso-tech assure la vérification des matériels les plus couramment utilisés, selon les préconisations des fabricants:

- Harnais
- Casques
- Longes
- Absorbeurs d'énergie
- Dispositifs d'ancrage de type B
- Assureurs
- Descendeurs
- Bloqueurs
- Connecteurs
- Poulies
- Antichutes mobiles



Vérification d'un harnais de sécurité antichute







